



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution **2139 (2014)** du Conseil de sécurité

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est le cinquième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution **2139 (2014)** et du paragraphe 10 de la résolution **2165 (2014)** du Conseil de sécurité, dans lesquels le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 30 jours sur l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Ce rapport couvre la période allant du 18 juin au 21 juillet 2014. Il se fonde sur les données auxquelles les acteurs des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources gouvernementales syriennes.

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Questions politiques et militaires

3. Le conflit et les violences n'ont pas diminué d'intensité au cours de la période considérée, y compris dans les provinces d'Alep, d'Hama, de Deir-El-Zor et Rif-Damas, d'Hassaké, d'Homs, d'Idleb et de Deraa. Les frappes aériennes aveugles lancées par les forces gouvernementales et les bombardements exécutés sans discernement par les groupes d'opposition armés ainsi que les groupes extrémistes et terroristes désignés<sup>1</sup> ont continué de faire des morts et des blessés et à produire des déplacements de populations.

4. Dans la province d'Alep, les forces gouvernementales ont multiplié les frappes aériennes aveugles et les largages de barils explosifs sur les quartiers de la ville d'Alep tenus par l'opposition et sur la campagne environnante, causant la mort de centaines de personnes, dont des enfants, des femmes et des vieillards. L'analyse d'images satellitaires effectuée par Human Rights Watch montre que les appareils de l'aviation syrienne ont pilonné sans relâche les quartiers d'Alep aux mains de l'opposition du 6 juin au 14 juillet 2014, avec au moins 130 points d'impact majeurs

---

<sup>1</sup> Le 30 mai 2013, l'État islamique, anciennement État islamique d'Iraq et du Cham, et le Front el-Nosra ont été désignés comme des groupes terroristes par le Conseil de sécurité dans sa résolution **1267**. L'un et l'autre opèrent en Syrie.



dans de nombreuses parties de la ville. La plupart des dégâts graves recensés par Human Rights Watch portent la marque de frappes aériennes et plus précisément de largages de barils explosifs depuis des hélicoptères. Les zones résidentielles de Rasafeh, Hanano, Cheik Said, Haydariyeh, Sakhour, Tariq al-Bab et Dahret Aouad ont été les plus durement touchées. De leur côté, les groupes d'opposition armés ont intensifié leurs bombardements aveugles des quartiers d'Alep tenus par les forces gouvernementales. Ainsi, le 8 juillet, au moins 10 obus de mortier et engins artisanaux (des bonbonnes de gaz baptisées « canons de l'enfer ») sont tombés sur les quartiers de Midan, Aziziyeh, Ashrafiyeh et Neil, tuant et blessant des civils et causant d'importants dégâts.

5. Dans la province de Deraa, des barils explosifs ont été largués sur des zones aux mains de l'opposition, y compris la vieille ville de Deraa, Ankhel et Naoua. Le 16 juillet, deux bombes ont explosé au milieu d'un camp de réfugiés palestiniens de Deraa, tuant neuf Palestiniens et trois autres personnes et en blessant plusieurs autres. Le 29 juin, les forces gouvernementales ont lancé des frappes aériennes sur la localité de Salquin et le village de Nobol, dans la province d'Idleb, faisant des dizaines de morts parmi les civils.

6. Les villes et les localités aux mains du régime ont continué d'être la cible d'attentats aveugles à la bombe et à la voiture piégée perpétrés par des groupes d'opposition armés et des terroristes, notamment dans les provinces de Homs, Damas, Rif-Damas et Hama. L'attaque du 20 juin dans la banlieue d'Hama a tué au moins 34 personnes. Une autre a fait au moins 15 victimes à Chouq, dans le Rif-Damas, et une troisième a tué six personnes dans le quartier de Wadi Al Dahab à Homs. Le 19 juillet, une voiture piégée a explosé à Douma dans un quartier densément peuplé, faisant au moins 22 morts et plus de 50 blessés. Les groupes d'opposition armés et les extrémistes ont intensifié leurs tirs d'artillerie aveugles sur Damas du 11 au 17 juillet, causant des pertes civiles. Le 16 juillet, par exemple, le bombardement du quartier Chaalan a fait 4 morts et 22 blessés.

7. Les parties au conflit s'en prennent de plus en plus souvent aux services essentiels, d'où des ruptures d'approvisionnement en eau potable et en électricité qui ne font qu'aggraver les problèmes d'eau, d'hygiène et de santé déjà très préoccupants dans les zones de conflit et d'accroître les risques de survenue de maladies d'origine hydrique. À Alep, les dégâts infligés le 2 juin à la principale station de pompage de la ville par des groupes d'opposition continuent de priver partiellement d'eau 2,5 millions de personnes, dont près d'un million ont besoin d'une aide immédiate. Les négociations engagées pour obtenir l'accès au site afin de faire les réparations nécessaires et de livrer du carburant durent depuis cette date. Des techniciens ont finalement été autorisés à pénétrer dans les lieux et les travaux de remise en état du réseau ont commencé le 19 juillet; ils devraient être terminés dans un mois. Depuis le 23 juin, l'alimentation électrique de la localité d'Idleb est sporadique en raison des coupures opérées par les groupes d'opposition armés dans les zones rurales où se trouvent les câbles électriques. L'approvisionnement de la ville en eau pâtit de ces interruptions.

8. L'État islamique, proclamé califat islamique le 29 juin, s'étend de la province d'Alep à celle de Diyala, dans l'est de l'Iraq. La zone compte une population estimée à environ 7 millions de personnes. Les combats entre l'État islamique, le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition armés se sont intensifiés sur le territoire syrien et notamment dans les provinces de Deir-El-Zor, Raqqa et Hassaké

ainsi que dans les zones kurdes de la province d'Alep, dans le nord du pays, entraînant le déplacement de 250 000 personnes au total.

9. Les événements survenus récemment dans la province de Ninive en Iraq ont chassé les habitants vers le nord de la Syrie et l'insécurité a gagné les zones situées le long de la frontière Syrie-Iraq. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a commencé d'enregistrer quelque 3 000 réfugiés iraqiens nouvellement arrivés en Syrie, et un millier de Syriens qui avaient trouvé refuge en Iraq seraient retournés dans l'est de la Syrie. Selon les estimations, des centaines de Syriens rentrent dans leur pays chaque jour.

10. Bien que l'ONU ne soit pas en mesure de vérifier indépendamment leurs effectifs et leur origine, les non-Syriens provenant de divers pays seraient de plus en plus nombreux à participer aux combats en Syrie, et cela dans tous les camps, y compris dans les groupes terroristes désignés. Le 29 juin, l'État islamique a fait savoir dans une déclaration que le califat comptait en son sein des hommes de toutes origines : Caucasiens, Indiens, Chinois, Chami (Levantins), Iraquiens, Yéménites, Égyptiens, Nord-Africains, Américains, Français, Allemands et Australiens. Des combattants non syriens continuent d'appuyer les forces gouvernementales syriennes, et selon certaines informations des combattants du Hezbollah libanais épauleraient l'armée régulière dans les provinces d'Alep, Deraa et Damas. Selon des informations non vérifiées, les miliciens iraqiens chiïtes qui s'étaient battus au côté des forces gouvernementales, principalement dans la province de Rif-Damas, sont retournés en Iraq afin d'arrêter les récentes avancées de l'État islamique dans le pays.

11. Le Gouvernement et les groupes d'opposition armés négocient des accords de cessez-le-feu, notamment à Yarmouk, Homs et Deraa. Un accord a été signé à Yarmouk le 21 juin. Selon certaines informations, il n'est pas encore intégralement appliqué et les pourparlers continuent. Les négociations ont repris dans le quartier Wa'er à Homs; l'accord de cessez-le-feu conclu le 26 juin avait été rompu le 29 suite à des informations faisant état de bombardements. Un cessez-le-feu dans le centre-ville à Deraa est en cours de négociation, notamment avec le Front el-Nosra.

12. Le 22 juin, des tirs sur le Golan occupé par Israël ont causé la mort d'un adolescent israélien et ont fait trois blessés. Les forces de défense israéliennes ont lancé des tirs de char et des frappes aériennes aux petites heures le lendemain matin. Aucun membre du personnel de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) n'a été touché.

## **B. Droits de l'homme**

13. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué de recevoir des informations faisant état d'arrestations arbitraires, d'emprisonnements, de tortures et de mauvais traitements aux mains de membres de l'appareil de sécurité syrien. Sept détenus au moins seraient morts après avoir été torturés dans des prisons administrées par le régime, y compris dans les locaux des services du renseignement militaire à Damas et les bureaux de la sécurité politique à Hama. On dit aussi que, du 18 et au 22 juin, les forces de sécurité ont appréhendé au moins 12 civils à leur domicile dans le quartier Salamiyah d'Hama et les ont jetés en prison sans autre explication. Le

Gouvernement n'a pas à ce jour créé de dispositif pour enquêter sur les allégations graves et crédibles de tortures et de mauvais traitements.

14. En ce qui concerne la situation à Homs, le HCDH a appris que plus de 100 détenus évacués de la vieille ville se trouvaient en divers endroits de la ville après leur transfèrement de l'école Andalous. Certains auraient été torturés et maltraités par les agents de sécurité pendant leur interrogatoire dans les locaux de l'école. Il reste actuellement dans la prison environ 29 familles et 40 hommes qui ne peuvent pas partir faute de papiers ou qui choisissent de rester à cause de l'insécurité qui règne dans leur région d'origine.

15. Au 7 juillet, on était toujours sans nouvelles d'au moins 200 prisonniers et détenus transférés de la prison centrale d'Alep. Le 25 juin 2014, le HCDH a envoyé une note verbale au Gouvernement syrien au sujet de leur statut, mais n'avait encore reçu aucune réponse le 16 juillet. Les renseignements qu'il a obtenus donnent à penser que les lieux de détention improvisés tels que l'école de Wahda, où les détenus de la prison centrale d'Alep ont été transférés en mai 2014, sont toujours surpeuplés et inhumains.

16. Les enfants continuent d'être durement touchés par le conflit. Selon un rapport de Human Rights Watch, les groupes d'opposition armés, dont l'armée syrienne libre, le Front el-Nosra et l'État islamique ainsi que les Unités de protection populaire, recrutent et utilisent des enfants âgés de moins de 18 ans comme combattants et auxiliaires directs. Certains groupes armés ont toutefois pris des mesures pour mettre fin à l'utilisation d'enfants dans le conflit. Le 5 juillet, les Unités de protection populaire, les Unités de protection des femmes et l'administration autonome démocratique de Rojava ont démobilisé 149 enfants et signé l'Acte d'engagement de l'Appel de Genève pour la protection des enfants dans les conflits armés.

17. Le 29 juin, quatre filles et quatre autres enfants qui rentraient de l'école ont été blessés par des obus de mortier tombés devant une école secondaire de-Rastan, à la périphérie d'Homs. Au 14 juillet, l'État islamique détenait encore 130 environ des 153 élèves qu'il avait enlevés à Ain al-Arab le 29 mai.

18. Le Gouvernement a annoncé que 1 205 individus avaient été graciés entre le 3 et le 16 juillet en application du décret législatif 22 du 9 juin 2014. Selon le Gouverneur d'Homs, 118 hommes détenus dans les locaux de l'école Andalous auraient bénéficié de cette mesure, ce que le HCDH n'a pu vérifier.

19. Le HCDH a été informé que l'État islamique détenait encore environ 250 civils, dont environ 160 travailleurs migrants enlevés il y a quelque six mois alors qu'ils retournaient à Kobani/Ain el-Arab depuis l'Iraq. Il a également appris que le 9 juillet un massacre avait été perpétré à Khattab, localité rurale de la province de Hama; 14 civils auraient été tués par des hommes armés non identifiés.

20. Le 27 juin 2014, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 26/23 concernant la détérioration grave et constante de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire en République arabe syrienne, dans laquelle il exige, entre autres, la fin des violences et la démilitarisation des structures médicales et des écoles et enjoint aux autorités syriennes de coopérer pleinement avec la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Le 4 juillet 2014, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a examiné le deuxième rapport périodique de la Syrie

(CEDAW/C/SYR/2) et a relevé une série de carences en matière de droits de l'homme et des atteintes aux droits des femmes et des filles dans le pays.

21. Les membres de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, du HCDH et du personnel de l'ONU chargé des questions relatives aux droits de l'homme, notamment les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales, se sont vu comme auparavant refuser l'accès au territoire de la République arabe syrienne au cours de la période considérée.

### **C. Acheminement de l'aide humanitaire**

22. Environ 10,8 millions de personnes, dont plus de 6,4 millions de déplacés, continuent d'avoir besoin d'urgence d'une aide humanitaire en Syrie même. On estime maintenant qu'au moins 4,7 millions de personnes vivent dans des zones où il est difficile pour les acteurs humanitaires de se rendre et qu'au moins 241 000 d'entre elles vivent dans des zones assiégées soit par les forces gouvernementales soit par les forces d'opposition.

23. L'insécurité et les difficultés d'application de la nouvelle procédure de pose de scellés sur les camions de transport exigée par le Gouvernement continue d'entraver l'acheminement régulier de l'aide. L'ONU a poursuivi d'intenses négociations avec le Gouvernement au cours de la période considérée afin de régler ces problèmes. En juin, les livraisons de produits alimentaires sont restées en deçà de leur niveau du premier trimestre de cette année, n'atteignant que 81 % de la cible contre 97 % en mars. Cependant, les négociations ont un peu avancé et les livraisons de produits alimentaires ont commencé à augmenter en juillet. Au 15 juillet, le Programme alimentaire mondial (PAM) avait expédié des rations alimentaires pour près de 1,6 million de personnes, en augmentation de 15 % à 10 % par rapport à la même période, en mai et juin respectivement.

24. L'acheminement de l'aide humanitaire vers les zones d'accès difficile reste extrêmement problématique compte tenu des nouvelles procédures, qui impliquent des approbations centralisées. Dans l'ensemble, l'aide n'a pu être acheminée que dans 49 (soit 17 %) des 287 localités jugées assiégées ou difficiles d'accès. Le nombre de personnes aidées dans les sites difficiles d'accès a chuté depuis la dernière période considérée. L'aide alimentaire fournie par le PAM et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) au cours de la période considérée est allée à 95 838 personnes vivant dans 14 endroits d'accès difficile, contre 348 819 durant la période précédente. Du 18 juin au 21 juillet, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont livré des articles non alimentaires à 62 090 personnes vivant dans 29 zones difficiles à atteindre, contre 268 960 au cours de la période précédente.

25. Les groupes d'opposition armés et les groupes terroristes désignés ont considérablement restreint l'accès aux régions de l'est de la Syrie au cours de la période considérée. La province de Deir-El-Zor continue de pâtir des restrictions radicales imposées par un État islamique qui s'efforce de bloquer l'entrée dans la province de l'aide humanitaire et des marchandises commerciales en provenance des provinces de Raqqa et d'Hassaké et du désert du sud – toutes zones dont il contrôle les principales voies d'accès. On estime que quelque 711 000 civils sont affectés. De même, dans la province de Raqqa, l'État islamique et les groupes d'opposition

armés bloquent l'accès humanitaire et commercial aux zones tenues par d'autres acteurs. De ce fait, l'accès à la province d'Hassaké est également restreint.

26. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies et les partenaires ont continué d'acheminer l'aide aux populations qui en avaient besoin. Le PAM a expédié de la nourriture pour plus de 3,4 millions de personnes dans 13 des 14 provinces. Le chlore fourni par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a permis à 16,5 millions de personnes d'avoir de l'eau potable. Face à la crise de l'eau qui sévit à Alep, l'UNICEF a fourni des services de camionnage d'eau et de carburant pour les stations de pompage, en partenariat avec des ONG, les municipalités et l'Autorité des eaux d'Alep. Du 18 juin au 8 juillet, il a expédié des articles de première nécessité pour 243 222 personnes, dont beaucoup de déplacés repliés dans des zones difficiles à atteindre. L'OMS a fourni une assistance médicale à plus de 2,1 millions de personnes.

27. Dans une note verbale datée du 14 juillet, le Ministère des affaires étrangères a demandé aux organismes des Nations Unies d'envoyer une aide humanitaire à Adra Oummaleya et Adra el-Balad, dans le Rif-Damascus, car ces zones n'ont pas reçu d'assistance de la part de l'ONU depuis plus de six mois.

### **Zones assiégées**

28. Environ 241 000 personnes restent piégées : 196 000 par les forces gouvernementales à Moudamiyet el-Cham, dans la Ghouta orientale, à Daraya et à Yarmouk, et 45 000 par les forces d'opposition à Noubl et à Zahra.

29. Au cours de la période considérée, les secours n'ont pu porter assistance qu'aux populations piégées à Yarmouk et Moudamiyet el-Cham, distribuant de la nourriture à 42 084 personnes et des articles non alimentaires à 20 000 personnes, soit respectivement 17,4 % et 8,2 % des habitants des zones assiégées.

30. Ghouta orientale : 150 000 personnes y restent piégées. Le 9 juillet, une requête a été adressée au Gouvernement pour qu'il autorise un convoi à se rendre à Douma, du 14 au 16 juillet, afin de venir en aide à 50 000 personnes. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Le dernier convoi humanitaire à s'être rendu dans la Ghouta orientale (Douma) remonte au 24 mai.

31. Moudamiyet el-Cham : l'arrivée de nouveaux arrivants en provenance de Daraya a fait passer la population locale de 20 000 à 24 000 personnes. Le cessez-le-feu décrété au niveau local reste en vigueur, mais les civils présents à l'intérieur de la ville souffrent malgré tout d'une pénurie de produits de première nécessité et leur liberté de circulation est limitée. Le 14 juillet, à l'issue d'intenses négociations et alors qu'une vingtaine de requêtes avaient été présentées aux autorités depuis mars 2013 pour pouvoir accéder à la zone, une équipe interorganisations a finalement pu acheminer des fournitures aux habitants de la ville. Le convoi, initialement prévu pour les 9 et 10 juillet, a été retardé en raison de la longueur des négociations (sur le type et la quantité de fournitures, et la circulation des camions) et l'imposition de contrôles et de formalités supplémentaires. Du 14 au 21 juillet, sept convois ont apporté des fournitures à 30 000 personnes, dont 20 000 à l'intérieur de la zone assiégée de Moudamiyet et 10 000 dans les quartiers de la ville sous contrôle du Gouvernement. En violation flagrante du droit international humanitaire, l'acheminement de fournitures médicales, y compris des trousseaux de soins primaires pour enfants, a été interdit. Toutefois, le Croissant-Rouge arabe

syrien a pu installer deux dispensaires mobiles dans la zone et fournir ainsi, les 15, 16, 17 et 21 juillet, des services médicaux et plus de 1 000 doses de vaccins (poliomyélite et vaccinations habituelles). La situation sanitaire demeure critique, sachant qu'il n'y a qu'un seul centre de soins dans la zone, qui connaît en outre une grave pénurie de médicaments.

32. Daraya : environ 4 000 personnes sont toujours piégées à Daraya (Rif-Damas) et aucune aide n'a pu leur être apportée au cours de la période considérée. On estime à environ 4 000 le nombre de personnes ayant dû fuir Daraya pour la ville voisine de Moudamiyet el-Cham en raison de l'intensification des hostilités. Le dernier convoi à atteindre Daraya remonte à octobre 2012.

33. Yarmouk : 18 000 personnes y restent piégées. Après avoir dû interrompre son aide pendant plus d'un mois (la dernière distribution de nourriture remontant au 23 mai, et celle d'articles non alimentaires au 7 juin), l'UNRWA a pu se rendre à Yarmouk du 7 au 13 juillet et du 16 au 19 juillet, et distribuer des colis de vivres à 22 084 personnes. Cette aide ne suffit toutefois pas à couvrir les besoins alimentaires essentiels de la population civile de Yarmouk. Le 16 juillet, 3 000 doses de vaccin contre la poliomyélite et une série de petits articles (trousses d'hygiène pour bébé, vitamines, sels de réhydratation, traitements antipoux, etc.) ont également pu être distribués. Le 18 juillet, à la suite d'informations non confirmées faisant état d'une centaine de cas de typhoïde, le personnel médical de l'UNRWA a lancé une enquête d'urgence et reçu l'autorisation de prélever des échantillons de sang auprès de 12 patients, dont quatre étaient effectivement atteints de la maladie. Le 19 juillet, l'UNRWA a remis à la Société du Croissant-Rouge palestinien une quantité d'antityphoïdiques suffisante pour traiter une centaine de malades (antibiotiques, sirops, cachets et injections), ainsi que des comprimés de purification de l'eau.

34. Noubl et Zahra : 45 000 personnes y sont encore piégées par les forces d'opposition. Le 9 juillet, les villages ont été la cible de roquettes de fabrication syrienne ayant fait un nombre indéterminé de victimes. Aucune aide humanitaire n'a atteint ces deux villages depuis le 8 mai.

#### **Assistance transfrontière**

35. Le 14 juillet, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2165 \(2014\)](#) autorisant les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution à emprunter les postes frontière suivants, en plus de ceux qui leur sont déjà ouverts, pour acheminer l'aide humanitaire : Bab el-Salam et Bab el-Haoua à la frontière turque, Yaroubiyé à la frontière iraquienne et Ramtha à la frontière jordanienne. Le Conseil a instauré aussi un mécanisme de surveillance du chargement, dans les installations de l'ONU concernées, de tous les envois de secours humanitaires des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution, avec notification aux autorités syriennes.

36. Depuis l'adoption de la résolution, l'Organisation des Nations Unies a, dans le cadre de sa stratégie à l'échelle de la République arabe syrienne, mené des consultations et études préliminaires en vue de mettre en place ledit mécanisme de surveillance, déployer du personnel, recenser les points de chargement et préparer l'acheminement des convois par l'intermédiaire des quatre points de passage supplémentaires.

37. Des articles de première nécessité doivent être acheminés d'urgence à Qamichli pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire dans la province de Hassaké. Le 9 juillet, le HCR a commencé l'acheminement par voie aérienne, de Damas à Qamichli, de 10 000 colis d'articles non alimentaires permettant de couvrir les besoins d'environ 50 000 personnes dans les zones reculées de la province. Des opérations de transport aérien conjointes dirigées par le PAM devraient bientôt être menées entre Damas et Qamichli pour acheminer de la nourriture, des articles (sous forme d'eau et de produits d'assainissement et d'hygiène pour tous) et des médicaments à plus de 50 000 personnes.

#### **Libre circulation des fournitures médicales, du personnel et du matériel**

38. En violation flagrante du droit international humanitaire, le Gouvernement syrien continue de s'opposer à l'acheminement de matériel chirurgical et de médicaments injectables vers les régions difficiles d'accès. Parfois, comme c'est le cas pour Moudamiyet el-Cham, il a refusé l'envoi de toute aide médicale, quelle qu'elle soit. En agissant ainsi, il a empêché l'apport de fournitures à 24 000 personnes et le prépositionnement de traitements pouvant assurer leur survie pendant six mois. Lors du convoi interinstitutions dépêché à Moudamiyet, deux dispensaires mobiles du Croissant-Rouge arabe syrien n'ont pas pu emporter des médicaments essentiels aux traitements médicaux.

39. Au cours de la période considérée, l'OMS a fourni des médicaments et du matériel médical à 2,1 millions de personnes dans neuf provinces (Alep, Hassaké, Raqqa, Damas, Homs, Edleb, Deraa, Quneitra et Rif-Damas), dont des traitements<sup>2</sup> pour 412 049 personnes piégées dans des zones contrôlées par l'opposition dans les provinces d'Alep et de Raqqa (où des médicaments et fournitures pour 344 363 personnes ont été remis aux autorités sanitaires et sont en train d'être distribués). De nouveaux traitements pour environ 1,1 million de personnes ont été fournis aux autorités sanitaires des provinces afin qu'ils soient distribués aux populations, essentiellement dans les zones contrôlées par le Gouvernement, et des traitements pour 439 250 personnes ont été prépositionnés auprès du Croissant-Rouge arabe syrien en vue de leur distribution par des partenaires et dans le cadre de convois interinstitutions.

40. La septième campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite s'est déroulée du 15 au 19 juin. La dernière campagne avait permis de vacciner 2,7 millions d'enfants dans tout le pays, y compris dans des zones contestées ou difficiles d'accès.

41. On compte actuellement 389 cas de rougeole confirmés sur plus de 2 800 cas présumés. La plupart des malades se trouvent dans les provinces difficiles d'accès de Deir el-Zor et Raqqa. L'UNICEF et l'OMS ont participé à la campagne menée par le Ministère de la santé, du 15 au 26 juin, pour traiter jusqu'à 1 million d'enfants âgés de 6 mois à 10 ans vivant dans des régions à haut risque. Les premiers chiffres montrent que la campagne a permis de traiter environ 746 279 enfants. La campagne de vaccination contre la rougeole, avec administration de vitamine A, s'est déroulée dans les 14 provinces, y compris à Deir el-Zor (123 144), Alep (88 773) et Hassaké (83 539).



42. Les attaques perpétrées contre les installations médicales ont nettement augmenté durant la période considérée. Au cours du mois de juin, l'organisation Médecins pour les droits de l'homme en a recensé 12, soit le plus grand nombre d'attaques enregistrées en un seul mois depuis la vague d'attaques de décembre 2012. Ces attaques, perpétrées dans les provinces d'Alep, Hama, Homs, Edleb et Rif-Damas, ont toutes été commises par les forces gouvernementales. Elles ont occasionné la mort de 19 membres du personnel médical, dont 18 ont été tués par les forces gouvernementales et 1 par un groupe d'opposition armé.

### **Procédures administratives**

43. La mise en œuvre de la nouvelle procédure de scellé des camions, qui était destinée à faciliter le passage aux points de contrôle, continue de ralentir l'acheminement de l'aide humanitaire. Au cours de la période considérée, le Gouvernement syrien a rappelé que la nouvelle procédure d'acheminement des produits de première nécessité s'appliquait uniquement aux programmes ordinaires et non à ceux destinés aux régions difficiles d'accès<sup>3</sup>. L'acheminement de fournitures aux régions difficiles d'accès doit être négocié au cas par cas dans le cadre des réunions avec le Comité mixte, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des affaires sociales et les services de sécurité. Cette directive vaut aussi pour les autorisations d'accès à ces zones, celles-ci devant désormais être octroyées par l'administration centrale et non plus au niveau des plateformes provinciales de l'ONU. Les Gouverneurs d'Alep, Hama, Homs et Edleb se conforment à la nouvelle directive et n'accordent plus d'autorisations. L'OMS a bénéficié d'une dérogation pour certains médicaments, vaccins et types de matériel médical.

44. Le HCR a officiellement ouvert un bureau extérieur dans la ville de Sweida, le 18 juin, afin de superviser ses activités dans le sud de la Syrie et mis en place une plateforme logistique pour les fournitures humanitaires arrivant depuis la frontière avec la Jordanie qui lui permettra de mieux répondre aux besoins des personnes déplacées se trouvant dans les provinces de Deraa, Sweida et Quneitra.

45. Au 18 juillet, 68 demandes de visas ou de renouvellement de visa étaient encore en attente, sachant que le délai de 15 jours ouvrables avait été dépassé pour 39 d'entre elles. Les visas demandés pour la mission capitale d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires n'ont été accordés que pour une semaine et uniquement après que les cultures eurent déjà été moissonnées, rendant pratiquement impossible la réalisation d'une évaluation indépendante et crédible. Au cours de la période considérée, il y a eu une augmentation du nombre de visas en attente pour les organisations non gouvernementales internationales, leur nombre étant passé de 13 au cours de la période précédente à 17 actuellement.

46. Au cours de la période considérée, le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à travailler en partenariat avec des

<sup>2</sup> Le traitement standard pour une personne (par exemple, une cure d'antibiotiques de huit jours) est déterminé pour chaque distribution de médicaments en fonction des normes édictées par l'OMC.

<sup>3</sup> Le Gouvernement syrien parle de « zone dangereuse ». Le 16 juillet, l'ONU a demandé des précisions sur le sens de cette expression et les critères retenus pour qualifier une zone de « dangereuse », mais n'a pas reçu de réponse à ce jour. Aux fins du présent rapport, et dans l'attente des précisions demandées, nous considérons qu'il s'agit des zones difficiles à atteindre, en raison précisément de la difficulté à parvenir à ces lieux d'affectation.

organismes des Nations Unies n'a pas changé : au 17 juillet, 85 de ces organisations possédaient 142 antennes dans toute la Syrie.

47. Les organisations non gouvernementales internationales continuent de ne pas pouvoir procéder à des évaluations des besoins indépendantes ou conjointes, à ouvrir des antennes, à superviser l'impact de leurs activités et à participer à des convois interinstitutions traversant les lignes de front.

#### **Sûreté et sécurité du personnel et des locaux**

48. Le 5 juillet, un obus de char a touché un véhicule d'un convoi de la FNUOD, blessant légèrement deux soldats de la paix. Le 7 juillet, des tirs de chars ont touché des véhicules de patrouille des Nations Unies.

49. Le nombre de membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national qui sont détenus ou portés disparus s'élève à 28 (27 appartenant à l'UNRWA, qui sont détenus ou présumés disparus, et 1 appartenant au Programme des Nations Unies pour le développement, qui est détenu). Le nombre total de travailleurs humanitaires tués depuis mars 2011 s'élève à 59, nombre qui comprend 14 membres du personnel des Nations Unies, 37 membres et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 membres et volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien, et 1 membre d'une organisation non gouvernementale internationale.

### **III. Observations**

50. Comme je l'ai signalé au Conseil de sécurité à de nombreuses reprises, il faut trouver d'urgence une solution politique à la crise syrienne. Le 10 juillet, j'ai nommé Staffan de Mistura Envoyé spécial pour la Syrie. Avec son adjoint, Ramzy Ezzeldine Ramzy, il s'emploiera avec les parties, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux, à définir les nouvelles composantes d'un processus politique qui permettra, sous conduite syrienne, de mettre fin à la violence et d'aboutir à un règlement pacifique et sans exclusive qui réponde aux aspirations démocratiques du peuple syrien.

51. Le 20 juin, j'ai énoncé les six domaines appelant une action urgente. Tout d'abord, mettre fin à la violence, et je réitère à cet égard mon appel en faveur d'un embargo sur les armes. Deuxièmement, protéger les droits de l'homme, la sécurité et la dignité du peuple syrien. Troisièmement, lancer un processus politique digne de ce nom qui permette l'émergence d'une nouvelle République arabe syrienne. Quatrièmement, prendre des dispositions pour que les auteurs de crimes graves, de quelque partie que ce soit, soient amenés à rendre des comptes. Cinquièmement, achever la destruction des installations de production d'armes chimiques (ce qui est fait). Sixièmement, s'attaquer aux dimensions régionales du conflit, y compris la menace extrémiste.

52. Nous devons parvenir à nous entendre de manière à promouvoir la paix et la réconciliation, et enrayer l'influence des groupes armés extrémistes, y compris ceux associés à Al-Qaïda. Le monde doit s'unir pour empêcher que les organisations désignées comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité, en particulier le Front el-Nosra et l'État islamique, continuent de bénéficier de soutiens, notamment de nature financière.

53. Ne serait-ce qu'au cours du mois écoulé, des milliers de personnes ont été tuées, déplacées et traumatisées par les attaques aveugles perpétrées par les parties au conflit, celles-ci n'hésitant pas à employer des engins explosifs dans des zones densément peuplées. Des enfants sont sans cesse tués, mutilés ou recrutés par les parties au conflit. Les bombardements aériens aveugles que le Gouvernement mène au-dessus des zones densément peuplées, notamment en se servant de barils piégés, ont des conséquences effroyables pour les femmes, enfants et hommes syriens. Les groupes d'opposition armés pilonnent sans relâche les zones résidentielles à l'aide de mortiers. Les violations des droits de l'homme sont endémiques et les attaques contre les installations médicales ne cessent de se multiplier, en violation flagrante du droit humanitaire international. Les principes d'humanité fondamentaux continuent d'être foulés au pied au quotidien. S'en prendre délibérément aux populations civiles est un crime de guerre pour lequel il ne saurait y avoir d'impunité.

54. Les parties ont continué de faire obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin et érigé en tactique de guerre le fait d'autoriser de manière entièrement arbitraire telle ou telle opération. Je demande aux parties au conflit de lever le blocus sans délai et de faciliter l'accès aux personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire. Je leur rappelle que les décisions du Conseil de sécurité, le droit international humanitaire et les principes d'humanité les plus élémentaires leur imposent d'autoriser et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

55. C'est la poursuite de ces violations qui a contraint le Conseil à adopter la résolution [2165 \(2014\)](#); un texte qu'il n'aurait pas dû être nécessaire d'adopter. Cette résolution donne à l'ONU et à ses partenaires d'exécution accès à quatre nouveaux points de passage de la frontière afin qu'ils puissent aider jusqu'à 2,9 millions de personnes supplémentaires, pour autant que la situation, notamment les conditions de sécurité, le permette. Tout cela ne sera possible que si les parties au conflit respectent l'obligation qui leur est faite d'autoriser et de faciliter l'accès.

56. J'exhorte instamment les parties au conflit à se conformer aux exigences que le Conseil a énoncées dans ses résolutions [2139 \(2014\)](#) et [2165 \(2014\)](#) : il en va de la vie de millions de personnes, même si cela ne remplacera jamais la nécessité de trouver une solution politique à la crise. La guerre en République arabe syrienne est perdue d'avance car personne ne peut la gagner par des moyens militaires. Ce sont les gens ordinaires qui en paient le prix et qui appellent de leurs vœux un retour à la stabilité et à la sécurité dans leur pays.

## Annexe

### 1. Protection des civils<sup>a</sup>

#### Exemples d'attaques contre des installations civiles (écoles, hôpitaux, camps, lieux de culte)

##### *Attaques contre des écoles et des hôpitaux pendant la période considérée*

- Le 19 juin, une voiture piégée explose à proximité de l'école de Maysaloun, dans le quartier d'Al-Nuzha de la ville de Homs, tuant 11 civils et faisant des douzaines de blessés.
- Le 29 juin, un obus de mortier est tombé à côté de l'école secondaire d'Al-Sabaat, à Al-Rastan, dans la zone rurale de la province de Homs, tuant quatre jeunes filles et blessant au moins quatre enfants.
- Au 18 juillet, environ 130 élèves enlevés par l'État islamique le 29 mai à Ain al Arab sont toujours détenus.

##### *Ampleur des incidences du conflit sur les services publics*

- Le conflit a continué à perturber les services de soins de santé. Des hôpitaux ont été endommagés dans 12 des 14 gouvernorats du pays. Sur 97 hôpitaux relevant du ministère de la santé :
  - 45 % fonctionneraient pleinement; 30 % fonctionneraient partiellement; et 25 % ne fonctionneraient pas du tout;
  - 69 % seraient accessibles à des patients cherchant à se faire traiter, tandis que 31 % ne le seraient pas en raison de l'insécurité.
- La production d'eau à Alep serait à moins de 50 % de sa capacité à la suite de dégâts causés aux réseaux d'adduction d'eau, de canalisations et de distribution électrique par une explosion qui s'était produite le 2 juin. Environ un million de personnes auraient de ce fait des difficultés à se ravitailler régulièrement en eau potable dans la zone. L'accès à la station de pompage pour la réparer a pu être assuré le 19 juillet et les réparations ont débuté; elles devraient s'achever dans un mois.
- Le système d'alerte et réaction rapide a signalé plus de 1 650 cas présumés de typhoïde dans la province de Deir-el-Zor, essentiellement dans les villes d'Al-Bumakal et d'Al-Mayadin à cause des coupures d'eau et d'électricité auxquelles aurait procédé l'État islamique le 8 juin.
- Le 1<sup>er</sup> juillet, deux explosions se sont produites à proximité de la station de police principale du camp de réfugiés palestiniens Khan Eshieh, tuant au moins un réfugié palestinien, en blessant sept autres et causant d'importants dégâts matériels et structurels.

<sup>a</sup> L'ONU a mis en place un mécanisme distinct chargé de communiquer régulièrement des informations sur les six violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé, qui a défini des normes de vérification et la périodicité des rapports à établir en vue d'analyser les tendances.

## 2. Accès en toute sécurité et sans entrave aux populations en détresse

### Zones d'accès difficile

- Les dernières estimations font état de 4,7 millions de personnes se trouvant dans des zones d'accès difficile et ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence.
- Une aide alimentaire a été fournie au cours de la période considérée à 95 838 personnes dans des zones d'accès difficile (73 754 par le PAM et 22 084 par l'UNRWA).
- Des articles non alimentaires ont été distribués à 62 090 personnes se trouvant dans des zones d'accès difficile. Le HCR a assuré une aide non alimentaire à 30 855 personnes situées dans des zones d'accès difficile du 18 juin au 8 juillet. Des articles non alimentaires ont également été distribués à 20 000 personnes en état de siège à Moudamiyet el-Cham et à 10 000 personnes se trouvant dans la partie orientale de cette ville contrôlée par le Gouvernement. L'Organisation internationale pour les migrations a fourni des articles non alimentaires à 1 235 personnes.
- L'OMS a distribué des médicaments et des fournitures à 364 363 personnes dans des zones d'accès difficile.
- L'UNICEF a assuré le ravitaillement en eau, en articles d'assainissement et en produits d'hygiène de 24 755 personnes et l'accompagnement pédagogique de 24 220 enfants se trouvant dans des zones d'accès difficile.
- En raison de l'insécurité ambiante et de l'effet des nouvelles procédures mises en place pour atteindre les zones d'accès difficile, l'UNICEF n'a pas pu livrer de fournitures sanitaires ni le FNUAP distribuer de trousseaux d'hygiène féminine ou de produits de santé procréative.

### Convois interorganisations

- Cinq convois interorganisations ont été acheminés pendant la période considérée.
  - Du 14 au 21 juillet, cinq convois interorganisations ont atteint Moudamiyet el-Cham et fourni des vivres, des articles non alimentaires et des produits d'hygiène à 30 000 personnes au total (20 000 à l'intérieur de Moudamiyet el-Cham et 10 000 dans des zones de la ville contrôlées par le Gouvernement). Aucune fourniture médicale n'a été autorisée à bord des convois, y compris des trousseaux de soins de santé primaires pour les enfants; deux dispensaires mobiles du Croissant-Rouge arabe syrien ont pu cependant accéder à la zone et fournir des services médicaux ainsi que 1 000 doses de vaccins (contre la poliomyélite et dans le cadre d'une immunisation régulière) les 15, 16, 17 et 21 juillet.
- Six convois interorganisations avaient été demandés mais n'avaient pas pu être acheminés au cours de la période considérée :

- Le 15 juillet, le centre principal des Nations Unies à Homs a soumis une demande d'acheminement, à travers les lignes de front, d'un convoi à Sahel Gabab (au nord-ouest de la périphérie rurale de Hama) et s'est enquis de la suite donnée à une demande d'acheminement d'un convoi interorganisations en souffrance depuis le 3 juin. Les convois attendent toujours d'être approuvés.
  - Un convoi interorganisations à destination de Douma prévu du 14 au 16 juillet n'a pas été acheminé, faute d'avoir été approuvé par les autorités.
  - Un convoi interorganisations à destination d'Abou el Thohour (province d'Edleb) prévu pour le 29 juin n'a pas été acheminé faute d'avoir été approuvé par les autorités. Le 6 juillet, un rappel a été envoyé au Gouverneur d'Edleb) pour demander l'approbation du convoi le 7 juillet. Le Gouverneur a confirmé qu'il devrait l'être par le Ministère des affaires étrangères.
  - À Homs, le 23 juin, le Gouverneur de Homs a informé le centre principal des Nations Unies que le franchissement des lignes de front devait être directement approuvé par le Ministère des affaires étrangères. Le 15 juillet, le centre a soumis une demande d'acheminement d'un convoi à Houla, qui est restée jusqu'ici sans réponse.
  - Un convoi interorganisations à destination de l'ouest de la périphérie rurale de Hama dont l'acheminement avait été demandé le 4 juin (et fait l'objet d'un rappel le 25 juin) n'avait pas pu être dépêché, faute d'une approbation du Ministère des affaires étrangères.
  - Le centre principal des Nations Unies à Alep a adressé au bureau du Gouverneur une demande en date du 15 juin relative à la poursuite de la mise en œuvre du plan de convoi d'Alep (qui avait déjà été approuvé le 22 mai). Le Gouverneur a resoumis le plan au Ministère des affaires étrangères mais n'a pas encore reçu de réponse.
- Dans une note verbale datée du 14 juillet, le Ministère des affaires étrangères a demandé aux organismes des Nations Unies d'envoyer de l'aide humanitaire à Adra Ummaleya et Adra al Balad, dans la périphérie rurale de Damas, ces zones n'en ayant pas reçu d'eux depuis plus de six mois.

### **Zones assiégées**

- 241 000 personnes au total se trouvent toujours en état de siège.
- Au cours de la période considérée, des vivres ont été distribués à 42 084 personnes, soit 17,4 % et des articles non alimentaires à 20 000 personnes, soit 8,2 % des personnes dans les zones assiégées.
- L'UNRWA a fourni des denrées alimentaires à 22 084 personnes dans le camp de Yarmouk au cours de la période à l'étude. L'UNRWA a également distribué 3 00 vaccins contre la poliomyélite à Yarmouk.
- Des vivres, des articles non alimentaires et des produits d'hygiène ont été distribués à 20 000 personnes assiégées à Moudamiyet el-Cham.

## **Assistance transfrontière**

### ***Turquie***

- Selon le Croissant-Rouge turc, les intervenants humanitaires ont acheminé une aide humanitaire d'une valeur d'environ 23 millions de dollars en moyenne par mois de la Turquie vers la République arabe syrienne dans le cadre du dispositif de livraison au point zéro de la frontière géré par le Croissant-Rouge turc. Cette moyenne mensuelle ne tient pas compte de l'aide fournie à travers les circuits commerciaux et autres.
- Le HCR a soumis deux demandes d'importation de produits de la Turquie qui ont été approuvées.

### ***Jordanie***

- Le HCR a soumis au Gouvernement syrien 46 demandes officielles d'importation de produits d'urgence par la frontière jordanienne. Toutes ont été approuvées.
- Le 24 juin, à la suite de l'ouverture du nouveau bureau du HCR et de la plateforme logistique à Soueida, au sud de la Syrie, les produits d'urgence de 5 000 personnes ont été acheminés directement de la frontière jordanienne par Soueida vers des zones d'accès difficile de la province de Deraa, sans avoir à passer par Damas.

### ***Liban***

- L'ONU a continué d'acheminer des secours du Liban en République arabe syrienne via les points de franchissement de la frontière de Masnaa et Arida au cours de la période considérée.
- Le HCR a présenté 16 demandes d'importation de produits d'urgence, de médicaments et de matériel de télécommunications et de sécurité par la frontière libanaise; 13 ont été approuvées et 4 liées au matériel de télécommunications et de sécurité sont en attente.

### ***Iraq***

- Le HCR a introduit une demande d'importation de produits de l'Iraq qui a été approuvée.

## **Sécurité du personnel humanitaire**

- Des agents humanitaires syriens ont continué à s'exposer à toutes sortes de risques, notamment à des exécutions sommaires, à des enlèvements, à des arrestations, à des violences et à des actes de harcèlement. Le nombre d'agents humanitaires tués depuis mars 2011 s'établit à 59, dont 14 membres des Nations Unies, 37 agents et volontaires du Croissant-Rouge syrien, 7 agents et volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien et 1 membre d'une organisation non gouvernementale internationale.
- 28 membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national continuent d'être détenus ou portés disparus (27 de l'UNRWA sont détenus ou portés disparus et 1 du PNUD est en détention).

**Déclaration d'engagement**

- Au total, 23 groupes d'opposition armés ont signé la Déclaration d'engagement, réaffirmant les responsabilités fondamentales qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et leur volonté résolue de tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des civils compte tenu de leurs seuls besoins. Sur les 23 groupes, 14 ont signé la déclaration au cours de la période considérée :
  - Shuhada al-Badr/16<sup>e</sup> Division : signé le 11 juillet
  - Liwa Suqur Jabal al-Zawiya : signé le 4 juillet
  - Jabhat al-Cham : signé le 4 juillet
  - Jabhat al-Haqq : signé le 4 juillet
  - Jabhat Inqaz : signé le 27 juin
  - 13<sup>e</sup> Division : signé 26 juin
  - Jabhat Tahreer al-Furat (Front de libération de l'Euphrate) : signé le 26 juin
  - Jabhat Inqaz al-Thawra al-Islamiya (Front pour la sauvegarde de la révolution islamique) : signé le 26 juin
  - Jabhat Syria lil Tahreer (Front syrien de libération) : signé le 26 juin
  - Jabhat Shaabialil Tahreer Syria (Front populaire de libération de la Syrie) : signé le 26 juin
  - 7<sup>e</sup> Division : signé le 26 juin
  - Ahrar al-Shimal (l'Homme libre du nord) : signé le 24 juin
  - Quwwat al-saiga : signé le 24 juin
  - Faylag al-Sham/légion al-Sham : signé le 27 juin

**3. Libre passage du personnel médical et des fournitures****Attaques contre des installations médicales au cours de la période considérée**

- Le 9 juillet, lors d'une frappe aérienne, deux barils piégés ont percuté l'hôpital Dakkak d'Alep, l'endommageant et tuant et blessant des civils.
- Le 29 juin, une installation médicale de la ville assiégée de Téchrine dans la Ghouta orientale a été attaquée, causant sa destruction et faisant des blessés parmi plusieurs membres du personnel.
- Le 29 juin, l'hôpital Orient à Kafranbel dans les faubourgs d'Edleb a été attaqué, tuant deux personnes et l'endommageant.
- Le 26 juin, des avions de guerre équipés de missiles ont ciblé des installations médicales à Téchrine dans la Ghouta orientale, entraînant leur destruction et faisant plusieurs blessés parmi les membres du personnel.



- Le 24 juin, deux barils piégés ont atterri sur l'hôpital Wessam à Kafarzeita, dans la périphérie rurale de Hama. L'hôpital a été détruit, un enfant tué et l'équipe médicale blessée.
- Le 24 juin, le « Daret Izzeh Surgical Hospital » de la périphérie rurale occidentale d'Alep a été ciblé par des avions de combat qui l'ont partiellement détruit.
- Les 23 et 24 juin, un hôpital de campagne soutenu par une ONG internationale à Alep a été la cible de barils explosifs. Les infrastructures et le matériel de sauvetage y compris les bouteilles d'oxygène et les groupes électrogènes ont été fortement endommagés.
- Le 23 juin, l'hôpital de la zone d'Al-Shakour d'Alep a été percuté par des barils explosifs, provoquant sa destruction.
- L'organisation Médecins pour les droits de l'homme a recensé 12 attaques perpétrées contre des installations médicales en juin. Quatre l'ont été aux barils explosifs, six aux missiles ou à la roquette, une par bombardement aérien, et une par pilonnages. Six attaques se sont produites dans la province d'Alep, une dans celle de Homs, une dans celle d'Edleb et une dans celle de la périphérie rurale de Damas. Les 10 attaques ont toutes été le fait de forces gouvernementales. Au total, l'organisation Médecins pour les droits de l'homme a signalé 175 attaques contre 143 installations médicales distinctes à la fin de juin 2014.
- Elle a exposé que 19 membres du personnel médical avaient été tués durant le mois de juin : 18 par des forces gouvernementales et 1 par des groupes d'opposition armés. Dans l'ensemble, elle a enregistré le décès de 526 membres du personnel médical depuis le début du conflit.

#### **Retrait des médicaments et fournitures médicales des convois**

- L'accès aux fournitures médicales et au matériel médical continue d'être entravé par l'insécurité et les restrictions imposées par le Gouvernement syrien aux opérations humanitaires. Au cours de la période considérée, environ 24 000 personnes se trouvant dans des zones d'accès difficile ont été privées de médicaments et de matériel médical, faute d'autorisation et par suite du retrait de fournitures médicales des convois :
  - 24 000 personnes n'ont pas pu recevoir l'équivalent de six mois de fournitures médicales et chirurgicales de base et de fournitures essentielles que l'OMS se disposait à acheminer dans le cadre des cinq convois à Moudamiyet el-Cham entre le 14 et le 19 juillet.

#### **Campagne de vaccination contre la poliomyélite**

- Au 9 juillet 2014, il y avait 36 cas confirmés de poliomyélite; 35 cas entre octobre et décembre 2013, et 1 cas en 2014. Les cas confirmés étaient à Deir-el-Zor (25), Alep (5), Edleb (3), Hassaké (2) et Hama (1).
- Au cours de la campagne de vaccination contre la poliomyélite qui s'est déroulée du 15 au 19 juin, 2,7 millions d'enfants ont pu être immunisés dans l'ensemble des 14 provinces. Environ 30 % des enfants se trouvaient dans des zones d'accès difficile.

- L'UNICEF a fourni 28,5 millions de doses de vaccin oral contre la poliomyélite au Gouvernement, soit la quantité totale nécessaire pour couvrir le plan de lutte contre la poliomyélite jusqu'en septembre 2014. La prochaine campagne débutera à la fin d'août et s'inscrira dans le cadre des journées de vaccination au niveau infranational.

#### **Campagne de vaccination contre la rougeole**

- Il y a 389 cas confirmés de rougeole en République arabe syrienne à ce jour, l'essentiel étant enregistré à Deir-el-Zor et à Raqqa. En outre, plus de 2 800 cas présumés de rougeole ont été signalés par le biais du système d'alerte rapide, soit le double du nombre signalé pour l'ensemble de l'année 2013.
- L'UNICEF et l'OMS ont soutenu une campagne de vaccination contre la rougeole dirigée par le Ministère de la santé du 15 au 26 juin, ciblant jusqu'à 1 million d'enfants dans des zones à haut risque. Les résultats préliminaires indiquent qu'environ 746 279 enfants ont été immunisés sur l'ensemble des 14 gouvernorats, y compris à Deir-el-Zor (123 144), Alep (88 773) et Hassaké (83 539).
- L'UNICEF a distribué 6,5 millions de doses de vitamines A au Ministère de la santé qui ont été utilisées lors de la campagne contre la rougeole et qui le seront également lors de séances régulières de vaccination.

#### **4. Obstacles administratifs**

- Le 9 juin, le Ministère des affaires sociales a indiqué aux gouverneurs que l'ensemble des convois et des missions se rendant dans des « zones sensibles »<sup>b</sup> étaient tenus d'obtenir l'aval du Ministère des affaires étrangères, du Haut Comité de secours et du Bureau de sécurité nationale. Précédemment, les gouverneurs étaient chargés de coordonner et d'autoriser l'acheminement de l'aide, dans leurs provinces respectives, y compris à travers les lignes du conflit, dans les zones où des centres avaient été approuvés. L'acheminement des secours à travers les lignes de combat a été gravement entravé au cours de la période considérée, à la suite de cette nouvelle directive.
- Le 2 juillet, le Coordonnateur de l'action humanitaire a demandé par écrit aux autorités des précisions sur les nouvelles procédures émises le 29 mai, relatives à l'importation d'articles, qui ajoutent des lourdeurs administratives au procédé de dédouanement, outre l'obligation d'obtenir l'aval du gouverneur local et de présenter des plans hebdomadaires d'importation.
- Le 7 juillet, le Ministère des affaires étrangères a communiqué les délais requis pour la présentation de plans hebdomadaires de chargement d'articles à bord des camions, conformément à la procédure consistant à y poser des scellés avant tout mouvement, dans le cadre des programmes réguliers : les organismes des Nations Unies doivent soumettre les plans de chargement les lundis, durant les heures de travail. Le Gouvernement s'engage à approuver les

---

<sup>b</sup> Le Gouvernement syrien parle de « zones sensibles ». L'ONU a demandé le 16 juillet des précisions sur une définition et des critères, mais n'a pas encore reçu de réponse. Aux fins de ce rapport, on entendra par cette expression, en attendant d'obtenir de nouvelles précisions, « zones difficiles d'accès », au vu de la difficulté de s'y rendre.

jeudis les plans hebdomadaires de chargement d'articles, dont la distribution doit commencer les samedis.

- L'OMS a été dispensée de certaines de ces procédures se rapportant aux médicaments, aux vaccins et à quelque matériel médical.

### **Procédures d'approbation du matériel de communications**

- Le délai pour obtenir l'aval des autorités en ce qui concerne l'importation et la mise en service du matériel informatique et de communications continue d'être long. Le HCR a obtenu le feu vert du Ministère des affaires étrangères pour des radios VHF (qui attendent d'être dédouanées), des microterminaux VSAT pour Qamichli et Damas (qui attendent d'être dédouanés à l'aéroport de Damas) et des serveurs et des ordinateurs portables (qui doivent être bientôt expédiés à Damas). Le Ministère des affaires étrangères n'a toujours pas accordé son autorisation pour l'importation d'un microterminal VSAT destiné à Alep et d'un système de téléphonie CISCO.

### **Interlocuteurs habilités**

- *Le Gouvernement syrien.* Le comité établi conjointement par l'ONU et le Gouvernement syrien à l'issue de l'adoption de la résolution [2139 \(2014\)](#) comprend un agent de liaison pour les questions de la sécurité. Des réunions se tiennent régulièrement entre le Ministère des affaires étrangères et le Coordonnateur de l'action humanitaire, voire chaque jour. Le Comité comprend un agent de liaison chargé de la sécurité.
- *L'opposition* n'a toujours pas été en mesure de désigner des interlocuteurs habilités : elle est très fragmentée et l'interlocuteur des groupes d'opposition armés n'est pas aisément repérable.
- Des efforts se poursuivent sur le terrain pour négocier un accès avec des interlocuteurs qui varient en fonction des localités.

### **Visas**

- Les nouvelles directives en matière d'octroi de visas données par le Gouvernement syrien le 4 mars continuent d'être appliquées. Au 18 juillet, 68 demandes de visa ou de renouvellement de visa présentées par l'ONU n'avaient toujours pas été accordées, dont 29 dans le cadre des 15 jours ouvrables et 39 dépassant le délai des 15 jours ouvrables. Le nombre de visas qui n'ont toujours pas été octroyés aux organisations non gouvernementales internationales a augmenté, avec 17 demandes en suspens contre 13 au cours de la période visée par le précédent rapport.
- Les six visas demandés par les membres de la Mission d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires conjointe de la FAO et du PAM n'ont pas été obtenus dans les délais. La Mission souhaitait se rendre en République arabe syrienne pendant trois semaines, à compter du 11 juin 2014, pour observer les cultures de plein champ. Le 3 juillet 2014, le Ministère des affaires étrangères a accordé des visas d'une semaine à la Mission, qui n'étaient valables que jusqu'au 20 juillet, pendant le ramadan et après les récoltes, ce qui aurait entravé toute évaluation crédible et indépendante.

**Centres et présence humanitaire**

- Le 18 juin, le HCR a inauguré officiellement le bureau régional de Soueida pour superviser ses activités opérationnelles dans le sud, outre la mise en place d'un centre logistique pour l'acheminement des fournitures humanitaires depuis la frontière syro-jordanienne.
- Le centre d'Alep continue d'être mis en service et fonctionne avec du personnel recruté sur les plans national et international. Des progrès sont faits dans la mise en place d'un bureau de l'UNICEF à Alep, où le recrutement du personnel se poursuit.

**Organisations non gouvernementales internationales partenaires**

- Le nombre d'organisations non gouvernementales internationales qui sont autorisées à travailler en Syrie est de 16; aucune nouvelle organisation de ce type n'a demandé l'autorisation de travailler en Syrie au cours de la période considérée.
- Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas autorisées à collaborer directement avec leurs contreparties nationales ou à accompagner des convois de l'ONU sur le terrain.
- Aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée s'agissant de la révision du modèle de memorandum d'accord à l'intention des organisations non gouvernementales internationales qui veulent collaborer avec le Croissant-Rouge arabe syrien et les ministères techniques.

**Organisations non gouvernementales nationales partenaires**

- Le nombre d'organisations non gouvernementales nationales autorisées à établir des partenariats est de 85 et elles opèrent par l'intermédiaire de 142 sections.

**5. Financement**

- Un montant de 27,2 millions de dollars pour financer la crise syrienne a été enregistré au cours de la période visée par le rapport, dont 10,9 millions de dollars pour des activités en République arabe syrienne et 16,3 millions de dollars pour aider les réfugiés syriens dans les pays voisins.
- Sur le montant total du financement consacré à la République arabe syrienne au cours de la période considérée, 45 % (4,9 millions) étaient destinés à des activités du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. Pour les pays voisins, 89 % (14,5 millions de dollars) du montant mentionné étaient destinés à des activités de la Réponse régionale à la crise des réfugiés en Syrie.
- Au 21 juillet, le montant du financement reçu au titre du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie et de la Réponse régionale à la crise des réfugiés en Syrie s'établissait à 33 % du montant total prévu (1,98 milliard de dollars reçu sur 6,02 milliards de dollars demandés). Le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie est couvert à hauteur de 27 % et la Réponse régionale à la crise des réfugiés en Syrie à hauteur de 37 %.

## 6. Aperçu de l'action humanitaire des Nations Unies

### Assistance alimentaire

- Au cours du cycle de juin, le PAM a expédié des denrées alimentaires à plus de 3,4 millions de personnes dans 13 des 14 provinces, soit 81 % des 4,25 millions de personnes visées.
- Le cycle de distribution de denrées alimentaires en juillet a démarré lentement mais s'est amélioré depuis. Au 15 juillet, le PAM avait distribué 316 210 rations alimentaires familiales et apporté une assistance à quelque 1,6 million de personnes dans 11 des 14 provinces, soit une augmentation d'environ 15 % et de 10 % comparée à la même période en mai et en juin, respectivement.

### Produits de première nécessité et centres d'hébergement

- Le HCR a expédié des produits de première nécessité à 243 222 personnes vulnérables au cours de la période comptable. En tout, plus de 2,5 millions de personnes ont reçu des produits de première nécessité dans 13 des 14 provinces depuis le début de l'année (environ 9,1 millions de produits distribués en tout).
- À ce jour, le HCR a achevé le réaménagement dans six provinces de centres d'hébergement, qui abritent 8 207 personnes. Des centres privés ont été également réaménagés dans les provinces d'Homs, de Rif-Damas et d'Alep et ont accueilli 23 933 personnes.
- L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a acheminé en tout 7 287 articles non alimentaires dans les provinces d'Alep, de Damas, d'Edleb, de Hama, d'Hassaké, d'Homs et de Soueida.

### Santé

- Au cours de la période considérée, l'OMS a acheminé ou expédié des médicaments et du matériel médical à plus de 2,1 millions de personnes dans neuf provinces (Alep, Damas, Deraa, Edleb, Hassaké, Homs, Quneitra, Raqqa et Rif-Damas), y compris des traitements à 412 049 personnes dans des zones contrôlées par l'opposition à Alep et Raqqa (où des médicaments et des fournitures destinés à 344 363 personnes ont été livrés aux autorités sanitaires et sont actuellement en cours de distribution). De nouveaux traitements destinés à environ 1,1 million de personnes ont été fournis aux autorités sanitaires dans les provinces afin d'être distribués pour la plupart dans des zones contrôlées par le Gouvernement; et des traitements destinés à 439 250 personnes attendent d'être distribués par le Croissant-Rouge arabe syrien par l'intermédiaire des partenaires et des convois interinstitutions.
- Quatorze mille six cents femmes ont reçu des services de santé procréative, y compris des soins obstétricaux d'urgence et des accouchements sans risques dans des cliniques de santé procréative auxquelles le FNUAP prête une assistance grâce à un système de bons donnant un accès gratuit et à ses équipes mobiles, ainsi que dans des maternités à Damas, Rif-Damas, Alep, Hama et Homs.

**Nutrition**

- Une aide à la nutrition a été fournie à 36 000 enfants par l'intermédiaire des centres d'hébergement collectifs du PAM à Homs, Hama et Tartous, tandis que des enfants à Alep et Hassaké ont reçu du beurre nutritif pour remédier aux carences en micronutriments.

**Eau, assainissement et hygiène pour tous**

- Au cours de la période considérée, l'UNICEF a continué de donner à 16,5 millions de personnes un accès à de l'eau potable grâce à la fourniture d'hypochlorite de sodium; 41 % d'entre elles se trouvent dans des zones qui ne sont pas contrôlées par l'État.
- L'UNICEF et ses partenaires ont continué d'apporter aux enfants et aux parents dans les zones difficiles un accès aux services en eau, assainissement et hygiène pour tous. Dans la province d'Hassaké, 11 790 personnes ont pu bénéficier de ces services en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien et l'Association Al-Bir. À Raqqa, l'UNICEF a aidé 2 250 déplacés résidant dans des camps dans le secteur de Mansoura à obtenir des services d'eau potable, en partenariat avec l'Association Al-Bir. Entre-temps, des accords avec deux organisations non gouvernementales locales permettront d'assurer des services en eau, assainissement et hygiène pour tous à 22 000 déplacés dans le centre d'hébergement Téchrine et dans 51 autres bâtiments.
- L'UNICEF a appuyé des interventions immédiates pour faire face à la crise de l'eau à Alep, y compris grâce à des services de distribution d'eau par camion, en partenariat avec des organisations non gouvernementales, la municipalité et les services de distribution d'eau d'Alep. L'UNICEF entreprend également des activités d'hygiène parmi les déplacés et les communautés d'accueil qui vivent dans la partie ouest de la ville d'Alep.

**Éducation**

- Les écoles sont fermées pour l'heure en Syrie et les activités éducatives portent pour le moment sur la préparation de la prochaine rentrée scolaire en septembre.
- L'UNICEF, avec la Direction générale de l'éducation, a distribué 8 235 sacs scolaires dans la ville d'Hassaké.
- Quinze mille sept cent quarante-cinq enfants ont continué d'avoir accès à l'enseignement, grâce à 48 centres éducatifs appuyés par l'UNICEF à Homs, Rastan et dans les environs.

**Réfugiés de Palestine**

- L'UNRWA a fourni une assistance alimentaire à 22 084 personnes dans le camp de Yarmouk, des consultations de santé à 77 357 personnes, une aide pécuniaire à 337 838 personnes, 422 prêts de microfinancement et une assistance en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et d'hébergement à 13 901 personnes.
- L'UNRWA a participé à la campagne de vaccination de tous les enfants syriens lancée par l'OMS et aux rappels en la matière, et couvert 65 % des réfugiés de

Palestine à risques. Les taux de vaccination parmi les réfugiés de Palestine, par rapport à la population syrienne, étaient élevés (99 %) avant le conflit.

### **Agriculture**

- La FAO a fourni une aide alimentaire à 11 956 personnes en tout, y compris dans les zones difficiles d'accès : 3 346 personnes dans les provinces d'Edleb et de Hama ont reçu des aliments du bétail, 6 300 personnes à Hama des paquets de semences potagères et 2 310 personnes à Rif-Damas des colis pour l'alimentation des volailles ou du bétail.

### **Protection et services communautaires**

- Le HCR a poursuivi ses activités de surveillance de la protection grâce à son personnel sur le terrain dans sept lieux principaux et 11 centres communautaires, à des partenariats avec ces organisations internationales ou locales et à plus de 200 volontaires chargés de la mobilisation. Le HCR a mené des visites de surveillance de la protection dans le centre Andalos qui abrite des centaines de personnes évacuées de la vieille ville d'Homs.
- Le HCR et ses partenaires ont fourni à 3 874 déplacés depuis le début de 2014 une aide juridique concernant l'obtention de documents d'état civil et d'extraits d'actes de naissance.
- L'UNICEF, en collaboration avec ses partenaires, a apporté une aide psychosociale à 7 832 enfants dans les provinces de Damas, Deraa, Hama, Homs, Lattaquié, Quneitra, Rif-Damas et Tartous, dont 385 enfants à Waer (Homs) en coopération avec l'Association Al-Aoun.
- Le FNUAP continue d'assurer des services d'aide à la violence sexiste dans trois centres à Damas : 680 services de dépistage de la violence sexiste (y compris de violence sexuelle) et 5 689 services de soutien psychosocial ont été fournis par ses partenaires.
- Le HCR fournit une aide à quelque 35 000 réfugiés enregistrés en Syrie. Au 8 juillet, il avait complété l'enregistrement préalable de 622 Iraquiens dans la province d'Hassaké, parmi les 3 000 réfugiés iraqiens arrivés.